Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif





2023-12-11

Province de Québec Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de décembre tenue ce **lundi 11**^e **jour du mois de décembre 2023** à 9 h 30, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon est également présente.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-12-358

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier et résolu unanimement

QUE:

La séance régulière du 6 décembre 2023 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de ladite séance, soient le point 6.3.9 à savoir :

Portrait global et Plan de développement de la MRC de Papineau – Préparation du document d'appel d'offres – Octroi d'un mandat pour la définition des services requis (décision) (point 6.3.9);

Adoptée.

6.3.9 PORTRAIT GLOBAL ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PAPINEAU – PRÉPARATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA DÉFINITION DES SERVICES REQUIS

CA-2023-12-359

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolution numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée, en avril dernier, d'une planification stratégique énonçant les valeurs, les piliers de vision, les enjeux prioritaires, ainsi que les orientations et axes stratégiques d'intervention;

ATTENDU que la MRC de Papineau ne bénéficie pas d'un portrait global et d'un plan de développement orientant les interventions et les investissements



Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif

du Service de développement relativement aux projets et initiatives émergeants de son territoire;

ATTENDU

la résolution numéro 2023-11-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, mandatant, notamment le Comité administratif pour autoriser les dépenses requises visant l'élaboration de l'appel d'offres et le lancement de ce dernier jusqu'à un maximum de 5 000 \$;

ATTENDU

l'offre de services reçue le 30 novembre 2023 de madame Anne-Marie Trudel, consultante, laquelle vise un service d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du document d'appel d'offres lié à l'élaboration d'un portrait global et d'un plan de développement;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat d'accompagnement à madame Anne-Marie Trudel, consultante, pour la définition du mandat à attribuer à une firme externe dans le cadre de l'élaboration du portrait global et d'un plan de développement conformément aux objectifs de la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC;

QUE:

La dépense associée à la définition du mandat à l'intérieur de l'appel d'offres, représentant un montant de 875 \$, excluant les taxes, soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 698;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2023-12-360

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 20 décembre à 10h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon

Préfet

Roxanne Lauzon

Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet